

S.A. MOLENAT HOLDING

Société Anonyme

Au capital de 629 610 euros

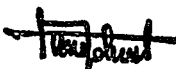
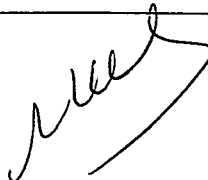
Siège social : 19 Site Industriel
Centre Ville
12300 DECAZEVILLE

R.C.S. RODEZ B 414 608 414



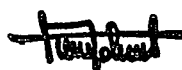
4

FEUILLE DE PRESENCE
DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 29 JUIN 2009

ASSOCIES Nom - Prénom - Adresse	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Mr MOLENAT Pierre La Combe 12300 FLAGNAC	6 794	6 794		
Madame MOLENAT Marie-Claude La Combe 12300 FLAGNAC	3 000	3 000		
Madame MOLENAT Pascale Peyrebrune 12300 FIRMI	8 750	8 750		

Le président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que trois associés sont présents ou représentés, totalisant 18 544 parts sociales ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 18 544 voix.

Le président



MOLENAT Pierre

MOLENAT HOLDING
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 629 610 euros
Siège social : 19 Site Industriel du Centre
12300 DECAZEVILLE



4

RCS RODEZ B 414 608 414

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 29 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, et le vingt neuf juin 2009, à onze heures, le Conseil de Surveillance s'est réuni, au siège, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Mr MOLENAT Pierre
- Mme MOLENAT Marie-Claude
- Mme MOLENAT Pascale
- M. Georges GOYON, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

En conséquence, Mr MOLENAT Pierre, Président du Conseil de Surveillance constate que les membres du Conseil de Surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- **Démission du conseil de surveillance de Mme MOLENAT Pascale au 30 juin 2009**
- **Nomination de Mme MOLENAT Pascale au Directoire de la Société au 1^{er} juillet 2009**

1. Le Conseil de surveillance prend acte de la démission de Mme MOLENAT Pascale du Conseil de surveillance à compter du 30 juin 2009.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2. Le Conseil de surveillance nomme Mme MOLENAT Pascale membre du Directoire à compter du 1^{er} juillet 2009 pour une durée de six ans. Soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 11 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et un membre du Conseil de Surveillance.

Mme MOLENAT Pierre

Présidente

Mme MOLENAT Marie Claude
Associée